

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 AOUT 2019 – 19h30

**Présents** : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, DE JESUS José, EMPSON Valérie, FERREIRA Raquel, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick, BRUNET David, THAUVIN Isabelle

**Absents** : MM. MAZERON Laurent (procuration à M. Manuby), Mme COURTADON Hélène (procuration à Mme Garrachon), Mme LOBJOIS Corine (procuration à M. Antunes) arrivée à 19h57, M. BARBARIN Jérôme (procuration à Mme Thauvin) arrivé à 20h00.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires financières
- Affaires foncières
- Associations
- Syndicats
- Intercommunalité
- Questions diverses

Le compte-rendu du 1<sup>er</sup> juillet 2019, lu par Mme Isabelle Mège, adjointe a été adopté avec :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

### TRAVAUX :

Tournobert : Les travaux vont reprendre mi-septembre avec la maîtrise d'œuvre du cabinet Geoval et la réalisation des travaux par l'entreprise Colas.

Voirie communautaire : Les travaux sur l'Impasse des Bouchaux, la Rue de la Couaille et entre le croisement de Farges et le croisement de la RD 62 ont été exécutés. Reste à réaliser : l'entrée du chemin de Comps, et l'aménagement du trottoir en descendant l'Avenue de la Gare dans le cadre des Amendes de Police.

Ecole Maternelle : La toiture est réalisée aux 2/3. Les menuiseries extérieures sont posées ainsi que la peinture aux murs dans la classe de la directrice. Une 2<sup>ème</sup> classe sera refaite aux vacances de Toussaint. Quant aux barrières de sécurité, elles vont être commandées et seront installées.

Voirie Route de Sagnes : Un effondrement de la chaussée s'est produit au niveau du talus sur la Route de Sagnes au Pont-du-Bouchet. Une réunion a été organisée sur site avec les entreprises Besançon et Bourdige pour évaluer les besoins. L'entreprise Besançon a produit un devis de 3 130 € HT soit 3 756 € TTC pour le renforcement de la route.

Le Conseil municipal donne son accord avec :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et Mr Berthier ne participent pas au vote.

### **AFFAIRES FINANCIERES :**

Virement de crédits : Le Conseil municipal approuve le virement de crédit de l'article 022 – dépenses imprévues – 1 000 € à l'article 739 223 + 1 000 € afin de mandater le FPIC avec :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et Mr Berthier ne participent pas au vote.

Réalisation d'une ligne de trésorerie : Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France d'un montant de 100 000 € sur 12 mois pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie avec :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et Mr Berthier ne participent pas au vote.

Budget « Atelier-relais » : Le Maire indique au Conseil municipal que le crédit-bail conclu avec la SARL BOURDUGE TP s'est terminé le 30 avril 2019. Depuis cette date, le budget annexe « atelier-relais n° 26200 » n'a plus lieu d'exister. Le Conseil municipal, accepte de dissoudre le budget annexe « Atelier-relais » au terme de l'exercice 2019 et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au budget communal avec :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et Mr Berthier ne participent pas au vote.

Arrivée de Mme Corine Lobjois (19H57)

### **AFFAIRES FONCIERES :**

DIA : le Conseil municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et Mr Berthier ne participent pas au vote sur les parcelles cadastrées :
- AZ 181 d'une superficie de 2 160 m<sup>2</sup> avec hangar vendue par M. Jean-Claude Combes au profit de M. Julien-Gabriel Stancu au prix de 27 000 €.
- AV 301 d'une superficie totale de 998 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par Mme Annie LAPORTE au profit de Mme Vanessa COQUELLE au prix de 111 000 €.
- AO 212 - 213 d'une superficie de 793 m<sup>2</sup> avec habitation vendues par M. Nicolas BOURON et Mme Amandine LEONELLI au profit de M. Jean-Baptiste RISPAL et Melle Sarah PINAULT au prix de 115 000 €.

Arrivée de M. Jérôme Barbarin (20h00)

- AP 414 d'une superficie de 4 377 m<sup>2</sup> vendue par Mme Jeannine SAURET veuve MESSAIN au profit de M. Jean-Claude VALLEIX (avec faculté de substitution) au prix de 45 958,50 €.
- AM 521 – 519 – 344 – 346 – 349 d'une superficie de 2 074 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par la SCI ROUGIER Frères au profit de M. Laurent JOUHET au prix de 60 000 €.

Le Conseil municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 14 voix pour et 5 abstentions : Mme Empson et Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, sur la parcelle cadastrée :

- AV 97 d'une superficie de 744 M<sup>2</sup> avec habitation vendue par Mme Jacqueline DUPICHAUD au profit de M. et Mme Jean-Pierre GOMEZ au prix de 65 000 €.

Site de Fougères :

Le Maire indique au Conseil municipal que l'arrêté préfectoral instituant les servitudes d'utilité publique sur le site de Fougères a été publié le 17 juillet 2019. Il rappelle l'historique de la réhabilitation du site de Fougères en partenariat avec les Acières Aubert et Duval. Les travaux se sont déroulés en 2011 – 2012. Les arrêtés préfectoraux du 23 décembre 2013 ont fixé des prescriptions pour le suivi de cette réhabilitation à la Commune des Ancizes-Comps et à la Société Aubert et Duval.

Le programme de suivi est prévu pour une période d'au moins 30 ans avec des réunions et des visites sur site, une surveillance des eaux souterraines, de la qualité des rejets et des points de références géotechniques, etc.

La fin de l'exploitation et de l'activité de la partie entreprise était fixée fin 2011.

Dès février 2015, un dossier de demande d'institution de servitudes d'utilité publique sur le site de Fougères a été établi conjointement entre la Commune et ladite entreprise et adressé aux services préfectoraux.

Suite à cette demande, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) Auvergne-Rhône-Alpes a instruit ce dossier et un arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2019 a été instauré avec des servitudes d'utilité publique sur un certain nombre de parcelles cadastrées.

Ces servitudes devront être retranscrites dans les documents d'urbanisme de la Commune. Le Cabinet Réalités qui a réalisé le Plan Local d'Urbanisme sera consulté pour cette mission.

Le Conseil municipal accepte la mise en place des servitudes d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2019 et autorise le Maire à consulter le Cabinet Réalités pour réaliser la transcription de ces servitudes dans le PLU de la Commune avec :

- 15 voix pour,

- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et Mr Berthier ne participent pas au vote.

Constitution de servitudes Commune des Ancizes-Comps/ENEDIS :

Le Maire indique au Conseil municipal qu'un poste de transformation de courant électrique d'ENEDIS a été installé sur une parcelle appartenant à la Commune, cadastrée AN 613, située allée des Marronniers. La Commune met à la disposition d'ENEDIS une superficie de 12 m<sup>2</sup> sur les 325 m<sup>2</sup> de la parcelle, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 360,00 €. Une convention de servitude sous signatures privées a été établie. Un acte authentique doit être dressé avec ENEDIS, par Me Sourdille-Renaud, notaire à Montluçon. Le Conseil municipal donne son accord avec :

- 15 voix pour,

- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et Mr Berthier ne participent pas au vote.

Démolition de 24 logements locatifs sociaux « Le Champ des Sables » :

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de la DDT (Direction Départementale des Territoires) en date du 27 juin 2019 l'informant de l'intention de l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social (OPHIS) du Puy-de-Dôme de démolir 24 logements locatifs sociaux situés sur le site « Le Champ des Sables » sur la Commune des Ancizes-Comps. Les logements devaient faire l'objet de travaux de réhabilitation importants ou d'une démolition totale ou partielle. Le Conseil d'Administration de l'OPHIS a approuvé le projet de démolition totale des 24 logements. Le Maire a adressé un courrier à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et à Madame la Présidente de l'OPHIS afin d'organiser une réunion de concertation avec les différentes parties dès le mois de septembre. Le Conseil municipal souhaite connaître les modalités de mise en œuvre de ce projet : démolition, reconstruction de logements ainsi que les conditions de relogement des locataires. La Commune dispose de réserves foncières dans le bourg. Elle pourrait envisager une mise à disposition de parcelles pour la réalisation de futurs logements.

Le Conseil municipal donne un avis favorable sous réserve et à condition d'obtenir des garanties concernant la construction de nouveaux logements sur la Commune à court terme, de réaliser un nombre identique de nouveaux logements et demande à l'OPHIS de procéder au relogement des locataires sur la Commune et dans les meilleures conditions possibles avec :

- 15 voix pour,

- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et Mr Berthier ne participent pas au vote.

Gare SNCF : Après plusieurs relances auprès des services, une réunion s'est tenue sur le site avec une personne représentant la SNCF Réseaux et une personne du cabinet IXIME dans le cadre de la vente des locaux de la Gare SNCF. L'acquisition sera réalisée par l'EPF-SMAF. La SNCF souhaite conserver une voie ou passer une convention avec la commune pour son éventuelle utilisation.

Pharmacie : La pharmacienne a adressé un courrier pour demander l'acquisition d'une partie de la parcelle AV 34 d'environ 900 m<sup>2</sup> pour la construction d'une nouvelle pharmacie car elle loue les locaux actuels à un privé. Ce terrain situé à l'entrée du bourg sert actuellement de parking public en faveur des commerces et de la maison médicale, il avait été aménagé par les services communaux. Sur le terrain restant, une aire de stationnement serait maintenue ainsi qu'une voie d'accès aux terrains situés à l'arrière. Une étude de sol sera nécessaire afin de savoir si le remblai réalisé pour l'aménagement du parking peut être compatible avec une construction nouvelle. Une servitude devra être étudiée pour la desserte des parcelles en contre-bas du terrain. Après avancement du projet, une décision pourra être prise.

Terrain à Sagnes : M. Tourret a donné son accord pour la cession à la Commune d'un terrain pour une aire de retournement pour le ramassage des ordures ménagères et la réalisation d'une future cabane de chasse de la Société de chasse de Comps. Le Conseil municipal donne son accord pour un bornage avec :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et Mr Berthier ne participent pas au vote.

#### **ASSOCIATIONS** :

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes: Club de rugby Ancizes-Comps Fonctionnement 3 800 €, Ecole de rugby 6 500 € avec :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et Mr Berthier ne participent pas au vote.

#### **SYNDICATS** :

SIEG : Le Conseil municipal donne son accord pour les dossiers suivants avec :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et Mr Berthier ne participent pas au vote.
- Travaux d'éclairage public Lotissement communal « Les Frênes » : 9 001,92 €
- Travaux d'éclairage public Réfection du réseau d'éclairage public – Tranche 2 : 14 507,20 €
- Travaux d'alimentation BT Tarif Jaune de la station d'épuration de « Tournobert » : 2 560 €
- Présentation du rapport d'activité et du compte administratif du SIEG pour l'année 2016.

Syndicat Sioule et Morge :

Courrier du Président : Le Maire donne lecture du courrier du 19 août 2019 du Président du syndicat concernant ses nouvelles compétences et la mise en place d'une régie.

Adhésion de la commune de St-Julien-La-Geneste : Le Conseil municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune de St Julien la Geneste au Syndicat de Sioule et Morge avec :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

**INTERCOMMUNALITE :**

EHPAD : Un protocole transactionnel concernant le terrain du futur EHPAD doit être signé entre le vendeur, l'agriculteur et la Commune. Il précisera le montant des indemnités versées par le vendeur et la commune. Il sera présenté lors de la prochaine réunion.

Communauté de Communes : Le loto du patrimoine du 14 juillet dans le cadre de la Mission Stéphane Bern a retenu le projet de valorisation du Viaduc des Fades. La remise officielle du chèque aura lieu le samedi 21 septembre 2019 aux Fades. La somme remise sera utilisée pour la sécurisation du viaduc dans un premier temps. Un projet de convention entre La Communauté de Communes et SNCF Réseaux est en cours d'élaboration pour un projet de développement et de valorisation du territoire autour d'une activité de vélo-rail.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Assemblée communale : elle s'est tenue le 10 juillet et a réuni 90 personnes.
- Animation culturelle : Concert de clavecin à Comps, Bach en Combrailles au Cinéma La Viouze
- Jumelage : du 18 au 25 août avec l'inauguration des espaces dédiés à Sinzing et San Mateo de Gallego qui avaient été décorés pour l'occasion et la remise de cadeaux.
- Exposition de peintures en partenariat avec l'Oracle à l'Office du Tourisme.
- Remise du chèque du Loto du Patrimoine le 21 septembre au Viaduc des Fades.
- Repas des personnes de plus de 70 ans organisé par le CCAS le 22 septembre au Foyer rural.
- Un magazine d'informations municipales de 44 pages a été réalisé. Le Maire remercie Mme Isabelle Mège pour son implication dans sa réalisation. Il a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune au mois d'août par les Conseillers municipaux.
- Distributeur automatique de billets du Crédit Agricole : une rencontre avec le Directeur du Crédit Agricole s'est tenue. Il annonce une perte importante car le loyer du local est trop élevé. Une participation à hauteur de 2 000 €/an est demandée à la commune pour le maintien du DAB qui pourrait faire l'objet d'une convention sur 3 ans.
- L'implantation d'une usine de nettoyage de copeaux pour Eco-titanium est toujours en cours.
- Restructuration des finances publiques : les services de la Direction Générale des Services Fiscaux ont tenu une réunion le 08 juillet 2019 concernant une restructuration des finances publiques et une réorganisation des Trésoreries du Puy-de-Dôme d'ici 2022. Selon l'hypothèse d'organisation des services de la DGFIP, la trésorerie de Manzat deviendrait un « accueil de proximité » avec des « conseillers aux collectivités locales ». Le service de gestion comptable disparaîtrait. A terme, d'ici 2022, il s'agirait d'une suppression pure et simple. Les conditions d'accueil du public en seront inévitablement impactées.

Le Conseil municipal délibère contre le projet de réorganisation des trésoreries et demande le maintien de la trésorerie de Manzat et de ses missions actuelles avec :

- 15 voix pour,
- 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

- Points évoqués par Mme Thauvin : Viaduc des Fades non éclairé du côté de Sauret-Besserve et problème de circulation dans le Chemin de Comps.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.